

Comme vous le savez, le panneau G2000 est une obligation en wallonie.

Les panneaux plats, pont-et-chaussée et Type 250 ne sont plus autorisés même pour les communes et les entrepreneurs.

Nous avons développé un système antivandalisme pour les G2000 :

les panneaux sont équipés d'un raidisseur accueillant une bride supplémentaire antivandalisme.

En vous conformant au Qualiroutes, vous vous mettez donc à l'abri de toutes poursuites, pour non conformité de la signalisation.

[MODELE DEPOSE]

